



République Française

Département de la Charente-Maritime Vals de Saintonge Communauté

Envoyé en préfecture le 17/03/2025

Reçu en préfecture le 17/03/2025

Publié le 17/03/2025

ID : 017-200041689-20250310-CC2025_030-DE



Conseil Communautaire du 10 mars 2025

Objet : Aide à l'immobilier d'entreprise en direction des filières économiques prioritaires, à fort enjeu et créatrices d'emplois sur son territoire - Adoption d'un règlement d'intervention

Numéro de délibération : CC2025_030

L'an deux mille vingt cinq, le dix mars, le Conseil Communautaire de Vals de Saintonge Communauté, dûment convoqué le 4 mars 2025, s'est réuni en séance plénière à Salle de l'Alliance à Essouvert sous la présidence de M. Jean-Claude GODINEAU, Président de Vals de Saintonge Communauté.

Délégués présents :

Francis BOIZUMAULT, Eric POISBELAUD, Christian FERRU, Charles BELLAUD, Jean-Claude CAILLAULT, Gilles VENNEN, Jacques BARON, Alain MEGE, Pierre ARNAUD, Jean-Luc DUGUY, Christine VERNON, Didier COSSET, Danièle PERAUD, Jean-Claude ALLEIN, Philippe HARMEGNIES, Gérard LAMIRAUD, Odile MEGRIER, Jean-Michel GAUTIER, Jacques TROUVAT, Henri AUGER, Dominique BERNAZEAU, Régis DUTHILLE, Jocelyne RE, Pascal SAGY, Mathieu RENDU, Alain FOUCHER, Olivier FOUICHE, Serge BERNET, Vincent GINDRAU, Jacky RAUD, Alain VILLENEUVE, Michel PELLETIER, Frédéric BRUNETEAU, Roseline GICQUEL, Michel GARNIER, Joël WICIAK, Marie-Christine PINEAU, Maurice PERRIER, Jean-Michel CHARPENTIER, Sylvain MARCHAL, Monique CHEMINADE, Gérard BIELKA, Jean-Michel MANCEAU, Annie HILLAIRET, Pierre DENECHERE, Bruno POMMIER, Ornella TACHE, Thierry GIRAUD, André LECLERE, Dominique SEYFRIED, Maurice PINEAU, Corinne ETOURNEAU, Françoise MESNARD, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Catherine BAUBRI, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Anne DELAUNAY, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Frédéric EMARD, Renée BONNEAU, Annie PEROCHON, Sylvie POUILLET, Jean-Michel PIOLOT, Dominique GUILLON, François PINEAU, Michel LALAZON, Jean-Claude GODINEAU, Daniel LEMRAY, Paulette MARCOUILLER, Sylviane DORNAT, Sylvain ALBRECHT, Danielle PERTUS, Laurent BOUILLE, Gilles BELON, Fabrice RENAUD, Julien GOURRAUD, Brigitte DAVID, Marie-José TRICHET, Simone ROY, Jean-Claude MARTEAU, Didier MARTIN

Absents excusés ayant donné procuration :

Rémi LAMARE donne pouvoir à Julien GOURRAUD
Daniel LAGARDE donne pouvoir à Jacky RAUD
Hubert COUPEZ donne pouvoir à Gérard BIELKA
Frédéric MICHEAU donne pouvoir à Olivier FOUICHE
Dominique BOUIN donne pouvoir à Philippe HARMEGNIES
Matthieu GUIHO donne pouvoir à Fabien BLANCHET
Mathilde MAINGUENAUD donne pouvoir à Marylène JAUNEAU
Gaëlle TANGUY donne pouvoir à Anne DELAUNAY

Absents :

Fabien BRODU, Bruno SOGUES, Magali HIDREAU, René ESCLOUPIER, Marie-Agnès BEGEY, Philippe LACLIE, Annie POINOT-RIVIERE, Serge MARCOUILLE, Alain BELLU, Béatrice GEAY, Bernard GOURSAUD, Germain HENNION, Marie-Claude GIOVANNINI, Stéphanie GRIMAUD,

Jean-François PANIER, Roland NAZET, Emmanuelle CAIVEAU, Thierry GOLLIEAUD, Alain S²LOW
INGRAND, Jean-Mary BOISNIER, Françoise GUERET, Daniel DARD
GRATEREAU, Michel FILLEUL, Wilfrid HAIRIE, Patrick XICLUNA, Liliane BEGUE, Marie-Pierre LE
SELLIN, Sylvie SABOUREAU, Bruno MAPAL, Valérie FLOCH-RUJU, Didier BASCLE, Henoeh
CHAUVREAU, Pierre-Michel MARCH, Francis GUAY, Jacques GOGUET, Christelle MARCHET,
Patrick REVEILLAUD, Suzanne FAVREAU, Pierre TEXIER, Didier DAUNIZEAU, Francine
MINEAU, Suzette MOREAU, Alain BERTIN, Bernard CAILLAUD, Victor GEOFFROY

Secrétaire de séance :

Annie PEROCHON

Assistaient à la séance : ROSIER Renaud

GUIBERTEAU Cécilia

SERRA Johanna

GROLEAU Karine

HOUET Patricia

REGNAULT Pierrick

Nombres de membres :

En exercice : 139

Quorum : 70

Présents : 85

Votants : 93

Pouvoirs : 8

Publication (affichage) ou notification du :

Aide à l'immobilier d'entreprise en direction des filiales économiques prioritaires, à fort enjeu d'emplois sur son territoire - Adoption d'un règlement d'intervention

Envoyé en préfecture le 17/03/2025

Reçu en préfecture le 17/03/2025

Publié le 17/03/2025

ID : 017-200041689-20250310-CC2025_030-DE

Vu les règlements et les régimes d'aides exemptés ou notifiés pris en application des articles 107 et 108 du Traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne ;

Vu la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) qui a confié aux régions la compétence « développement économique » et attribué aux Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre la compétence exclusive en matière d'aide à l'immobilier d'entreprises ;

Vu l'article L. 1511-3 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), qui prévoit que les EPCI à fiscalité propre sont seuls compétents pour définir les aides ou les régimes d'aides et décider de l'octroi de ces aides sur leur territoire en matière d'investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles et permet aux EPCI, par voie de convention, de déléguer au département la compétence d'octroi de tout ou partie des aides mentionnées au présent article ;

Vu l'article L. 4251-17 du CGCT précisant que les actes des collectivités territoriales et de leurs groupements en matière d'aides aux entreprises doivent être compatibles avec le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) ;

Vu le décret n° 2023-1286 du 26 décembre 2023 modifiant le Code général des collectivités territoriales et les annexes au décret n° 2022-968 du 30 juin 2022 relatif aux zones d'aide à finalité régionale et aux zones d'aide à l'investissement des petites et moyennes entreprises pour la période 2022-2027 ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 7 octobre 2019 relative à la délégation de la compétence d'octroi d'aide en matière d'immobilier d'entreprise au département de la Charente-Maritime, approuvant notamment le règlement des aides à l'immobilier d'entreprise ;

Vu les délibérations du conseil communautaire en date des 11 juillet 2022 et 7 novembre 2022 et du bureau communautaire du 4 novembre 2024 relatives à la modification du règlement d'aide à l'immobilier d'entreprise du Plan départemental Vals de Saintonge ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 3 octobre 2024 approuvant la stratégie de développement économique actualisée pour la période 2024-2028 ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 18 décembre 2024 relative à la convention de mise en œuvre du Schéma régional de développement, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII 2022-2028) ;

Considérant notamment les axes 2 « Accompagner l'accès à l'emploi et à la formation » et 4 « Soutenir les secteurs clés du territoire en lien avec les ressources locales » de la stratégie de développement économique des Vals de Saintonge 2024-2028 ;

Considérant que la convention entre la région Nouvelle-Aquitaine et Vals de Saintonge Communauté en cours de signature, relative à la mise en œuvre du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), a intégré les aides à l'immobilier d'entreprise ;

Considérant que le département de la Charente-Maritime et Vals de Saintonge Communauté ont respectivement adopté le 21 juin et le 27 juin 2019 un plan d'investissement de 7 millions d'euros, destiné à soutenir les projets en Vals de Saintonge, dont 2 millions sont consacrés à l'aide à l'immobilier d'entreprise pour renforcer l'attractivité du territoire et permettre la création et le développement d'entreprises à forte valeur ajoutée ;

Considérant que la convention entre le département de la Charente-Maritime et Vals de Saintonge Communauté signée le 13 décembre 2019 fixe le cadre pour la mise en œuvre de délégation de compétence de l'octroi de l'aide à l'immobilier d'entreprises et le règlement d'aide à l'immobilier d'entreprise ;

Considérant qu'au-delà de l'aide à l'immobilier d'entreprise déléguée département, Vals de Saintonge Communauté souhaite soutenir directement les filières économiques prioritaires du territoire créatrices d'emploi ou de valeur ajoutée en local ;

Ainsi afin de renforcer l'intervention de Vals de Saintonge Communauté en matière d'aide économique, il est proposé d'adopter le règlement d'intervention joint en annexe visant à définir le cadre de l'attribution d'une aide directe en matière d'immobilier d'entreprise par Vals de Saintonge Communauté.

Par ce règlement, Vals de Saintonge Communauté souhaite renforcer son intervention en matière économique et soutenir de manière concrète et directe les filières économiques prioritaires, à fort enjeu local et créatrices d'emplois sur son territoire.

Ce dispositif a pour objectif :

- de favoriser l'attractivité du territoire par l'implantation et la création de nouvelles entreprises dans les filières prioritaires,
- de favoriser la création d'emploi local ou de valeur ajoutée en local,
- de favoriser le démarrage du projet.

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire :

- d'adopter le règlement d'intervention de Vals de Saintonge Communauté pour l'attribution d'aide à l'immobilier d'entreprise,
- d'autoriser monsieur le président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à la majorité.

- Pour : 90
- Contre : 1
- Abstention : 2

Ainsi fait et délibéré, les jours et an susdits,

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme.

Fait à Saint-Jean d'Angély,